

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2006
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5395^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue (à huis clos) au Siège, à New York,
le vendredi 24 mars 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été établi par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 24 mars 2006, le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1353 (2001), annexe II, sections A et B, a tenu sa 5395^e séance à huis clos avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil et les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria ont entendu, en application de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

Les membres du Conseil, M. Doss et les représentants des pays participants qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues constructif. »

